

SEANCE DU VINGT SEPT JUIN DEUX MILLE DIX SEPT à 18 H 00



Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Frédéric NAVROT, Maire.

Département
de la Moselle

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 22

Nombre des Membres
en fonction : 22

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 15

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votants : 20

Étaient présents : Mme Cathy LESURE, Mme Nathalie COLLIN-CESTONE, M. Yannick GROUTSCH, M. Jérôme DESFORGES, Mme Laurence HERRMANN, M. Richard PERRET, M. Claude BEBON, Mme Marie-Josée HANESSE, M. Emile OMINETTI, M. Marc BURGUND, M. Bernard CHOLLOT, M. Didier LEVIS, Mme Claire ADAM, Monsieur Calogero GALLETTA.

Absents ayant donné pouvoirs :
M Jean Loup MAHIEU a donné pouvoir à Madame Marie José HANESSE
Madame Catherine BASSOT a donné pouvoir à Monsieur Jérôme DESFORGES
Monsieur Raymond FRANZKE a donné pouvoir à Monsieur Frédéric NAVROT
Monsieur Christian HANEN a donné pouvoir à Madame Laurence HERRMANN
Madame Jessica SCHMIDT a donné pouvoir à Monsieur Marc BURGUND

Absents Excusés : Mme Isabelle GAYRAL, Mme Sandrine MOUGEOT

Secrétaire de Séance : Mme Laurence HERRMANN

Convoqués le : 23/06/2017

=====

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h00 et constate que le quorum est atteint.

=====

Point n°1 : Demande de dérogation aux rythmes scolaires de 2014

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la demande de dérogation des rythmes scolaires doit être abordée pour la prochaine rentrée. Il rappelle que ce dispositif a été mis en place à la rentrée scolaire de 2013 sous l'impulsion du Ministre de l'Education Nationale de l'époque : M. Vincent PEILLON. La suppression de la semaine de quatre jours a fait l'objet d'un débat notamment sur la confusion entre le temps scolaire et périscolaire. En 2014, le nouveau Ministre de l'éducation nationale M. Benoit HAMON a assoupli la réforme en proposant que les activités périscolaires puissent être concentrées sur une demi-journée, et la semaine allégée au détriment des vacances.

Un débat est apparu en ce qui concerne le rythme de l'enfant et sa concentration lors des heures d'écoles. En effet, les enseignants estiment que les enfants ont une baisse notable de la concentration à laquelle s'ajoute une grande fatigue.

Le budget consacré par les communes aux Temps d'Activités Périscolaires est important, car les activités ont un coût en termes d'intervenants extérieurs et de personnel. Pour la commune de Scy-Chazelles, le coût est estimé à 8 730 euros Toutes Taxes Comprises. Celui-ci ne prend en compte que les frais de personnel et le coût des intervenants extérieurs. Aussi, si le bien être de l'enfant n'est pas garanti et que le budget consacré aux Temps d'Activités Périscolaires est conséquent, il convient de s'interroger sur le maintien des rythmes scolaires sur le territoire communal.

En outre, une enquête a été réalisée auprès des parents d'élèves de chaque école. Pour l'école maternelle 85% des parents ont répondu favorablement au retour à la semaine de 4 jours et pour l'école primaire 66% des parents. A noter par ailleurs que la commune n'est pas soumise à des questions de transport scolaire communal ou intercommunal. Enfin, la commission des affaires scolaires consultée a émis un avis favorable au principe du retour à la semaine de 4 jours.

Sur proposition de Monsieur le Maire, il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à la dérogation de la semaine de 4 jours et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le D.A.S.E.N pour demander une dérogation.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la nomenclature M14,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré ;

EMET un avis favorable au retour de la semaine de 4 jours d'école.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le D.A.S.E.N afin que ce dernier se prononce en faveur d'une dérogation pour la prochaine rentrée scolaire.

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération

APPROUVE A L'UNANIMITE

=====

Fin de la séance à 18h30

Fait à Scy-Chazelles le 28/06/2017



Le Maire,


Frédéric NAVROT